

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST- Mme TROUILLET - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - M. GENSE - M. REAU - Mme HERLEM - M. APARICIO – M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: M. DRIANCOURT pouvoir à M. FOIREST - Mme GAUTRON pouvoir à Mme TROUILLET - M. RAVAUD pouvoir à Mme CLOOTS - M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE

Absent : M. JUEN

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29    Présents : 23    Pouvoirs : 5    Votants : 28

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication des procès-verbaux des séances des 31 mars 2016 et 14 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est adopté par 16 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE - Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),  
MM. GUILLEBAUD et REAU n'étaient pas encore arrivés au moment de l'approbation du procès verbal.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 est adopté par 16 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE - Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),  
MM. GUILLEBAUD et REAU n'étaient pas encore arrivés au moment de l'approbation du procès verbal.

### Décisions du Maire

**Décision 2016-014 du 21 mars 2016** : **Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 1 : gros œuvre - carrelages - avenant n° 3 – Entreprise Bonnevie et Fils**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

### **ARTICLE 1** :

De conclure et de signer avec la société BONNEVIE et FILS l'avenant n° 3 du lot n° 1 (Gros œuvre – Carrelage) relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour

objet la prise en compte de travaux en moins-value (modification du tracé des évacuations EU EV à l'extérieur du bâtiment) représentant une moins-value de 4 250,00 € HT fixant le nouveau montant du marché à 555 750,00 € HT soit une diminution de 0,76 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-015 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 2 : charpente – ossature bois – étanchéité – avenant n° 4 - Entreprise Rubner**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société RUBNER l'avenant n° 4 du lot n° 2 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet des travaux en moins-value (suppression du faux plafond lattis bois acoustiques dans certains locaux ainsi que la suppression du vernis sur OSB de la cage d'escalier) et des travaux en plus-value (création d'un caisson ossature bois étanche en toiture, réalisation de trappes étanches dans caissons réseaux CVC en toiture ainsi qu'une prise en charge d'une partie des frais de groupe électrogène). Ces travaux représentent une diminution de 7 930,69 € fixant le nouveau montant du marché à 814 269,94 € HT, qui engendre un écart de + 1,02 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.  
du contrat)

**Décision 2016-016 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 3 : doublages – cloisonnements – faux plafonds – menuiseries intérieures – avenant n° 4 - Entreprise Axème Déco**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société AXEME DECO l'avenant n° 4 du lot n° 3 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet des travaux en moins-value (suppression des panneaux d'affichage, suppression des habillages bois des blocs portes des locaux rangements, suppression des plans de travail vestiaires, suppression rayonnage) et des travaux en plus-value (dépoussiérage et finition de deux couches de peinture anti-poussière TGBT réserve stockage atelier local ménage, fourniture et pose de portes type western dans les vestiaires du dojo, prestations de finition dans l'escalier du logement, fourniture et pose de plinthes dans le hall et les circulations, mise en place de bans complémentaires dans les vestiaires dojo et escrime). Ces travaux représentent une

augmentation de 7 992,10 € fixant le nouveau montant du marché à 220 296,46 € HT qui engendre un écart + 19,31 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-017 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - Lot 6 : Revêtement de sols souples - Parquets - avenant n° 4 – Entreprise Art Dan IDF**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société ART DAN IDF l'avenant n° 4 du lot n° 6 (Revêtement de sols souples - Parquets) relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet la prise en compte de travaux en moins-value (suppression du revêtement de sols PVC dans les locaux ménage, réserve escrime, atelier et TGBT) représentant une moins-value de 1 956,81 € HT fixant le nouveau montant du marché à 63 997,80 € HT qui engendre un écart de - 4,85 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-018 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 7 : électricité courants forts – courants faibles – avenant n° 4 – Entreprise Newtec**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société NEWTEC l'avenant n° 3 du lot n° 7 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet des travaux en moins-value (suppression du vidéophone, changement de type de luminaire en salle de musculation) et des travaux en plus-value (downlight LED dans le halle, dépose du chemin de câble gênant la traversée de tuyaux en toiture puis fourniture et pose d'un nouveau chemin de câble y compris fixation). Ces travaux représentent une diminution de 577,86 € fixant le nouveau montant du marché à 124 290,66 € HT, qui engendre un écart de - 0,46 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-019 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 8 : plomberie – chauffage - ventilation – avenant n° 4 – Entreprise Aathex**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société AATHEX l'avenant n° 4 du lot n° 8 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet des travaux en moins-value (suppression des équipements sanitaires : boîte à papier hygiénique, porte-balai, distributeur réceptacle pour hygiène féminine, distributeur à savon, essuie-mains) et des travaux en plus-value (changement du passage de la gaine de reprise côté dojo, douche, TGBT et WC public). Ces travaux représentent une diminution de 425,86 € fixant le nouveau montant du marché à 295 516,99 € HT qui engendre un écart de + 0,46 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-020 du 21 mars 2016 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise - lot 9 : VRD – clôture – espaces verts – avenant n° 4 - Entreprise STPE**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société STPE l'avenant n° 4 du lot n° 9 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet des travaux en plus-value (fournitures et poses de deux tourniquets piétons, de deux portails pour accès parking, de clôture, de fourreaux télécom, de bordurettes P1 en périphérie du bâtiment, de fourrage pour l'éclairage public sur le parking). Ces travaux représentent une augmentation de 62 947,64 € fixant le nouveau montant du marché à 367 800,04 € HT qui engendre un écart + 32,20 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-021 du 31 mars 2016 : Droits de place – fêtes foraines : modification des tarifs**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De fixer les nouveaux tarifs de droits de place comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Tarifs 2016</b>
Auto-skooters	250,00 €	275,00 €
Manège adultes	145,00 €	159,00 €
Manège enfantin	105,00 €	115,00 €
Loterie à parade, buvettes	120,00 €	132,00 €
Loterie, stands de tir, baraque et étalage divers : le mètre linéaire	4,00 €	4,50 €
Avec un MINIMUM de droit pour chaque installation de moins de 5m	20,00 €	22,00 €
Alimentation électrique « Monophasée »	60,00 €	66,00 €
Alimentation électrique « Triphasée »	135,00 €	148,00 €

## **ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-022 du 1<sup>er</sup> avril 2016 : Signature d'un avenant de prolongation concernant la mise à disposition de locaux pour l'activité d'escrime**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

### **Article 1 :**

- de signer l'avenant N°04 relatif à la prolongation de la convention de mise à disposition de locaux par le GHCP0 sur le site des Oliviers pour l'activité d'escrime, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2016.

### **Article 2 :**

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-023 du 6 avril 2016 : Télétransmission des actes de la commune de Beaumont-sur-Oise soumis au contrôle de légalité - signature d'un contrat avec l'opérateur de télétransmission « Docapost Fast »**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

### **Article 1 :**

De désigner la société DOCAPOST FAST sise 120/122 rue Réamur, 75002 PARIS, comme opérateur de télétransmission.

### **Article 2 :**

De conclure un contrat avec ladite société pour des prestations portant sur une durée de douze mois, au coût de 2 400 € HT, soit 2 880 € TTC.

### **Article 3 :**

Que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2016.

**Article 4 :**

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le Préfet du département et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2016-024 du 7 avril 2016 : Décision et établissement des participations familles pour les séjours en centres de vacances 2016**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

**Article 1er :**

De fixer, par enfant, le montant de la participation des familles aux sommes suivantes :

		Coût du séjour	Participation Familles
6 à 13 ans	<b>Les Moussaillons (Manche)</b>	880€	484€
6 à 12 ans 13 à 14 ans	<b>Les Acrobates aux Quatre Sapins (Vosges)</b>	880€	484€
6 à 15 ans	<b>Les Cavaliers de la Clef (Haute Savoie)</b>	880€	484€

De proposer un échéancier de paiement pour les familles qui le désirent en 3 versements :

Participation famille	1 <sup>er</sup> versement Mai	2 <sup>ème</sup> versement Juin	3 <sup>ème</sup> versement Juillet
<b>484 €</b>	162 €	162 €	160 €

**Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'hébergement à passer avec AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES domiciliée 879, Avenue de Dunkerque – 59160 LOMME

**Article 3 :**

D'imputer la dépense globale au compte 611-423 et la recette globale au compte 70632-423 du budget VILLE-2016.

**Article 4 :**

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le directeur des services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

**Décision 2016-025 du 7 avril 2016 : Décision et établissement des participations familles pour les séjours adolescents en centres de vacances 2016**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

**Article 1er :**

De fixer, par enfant, le montant de la participation des familles aux sommes suivantes :

		Coût du séjour	Participation Familles
12 à 17 ans	<b>Le circuit merveilleux – Parcs en folie (France)</b>	965 €	<b>531 €</b>
12 à 17 ans	<b>Londres (Royaume-Uni)</b>	1 120 €	<b>686 €</b>
13 à 17 ans	<b>Arriba Costa (Espagne)</b>	1 320 €	<b>886 €</b>
14 à 17 ans	<b>Lisbonne (Portugal)</b>	1 365 €	<b>931 €</b>
12 à 17 ans	<b>Les Cyclades (Grèce)</b>	1 490 €	<b>1 056 €</b>
13 à 17 ans	<b>Balade Adriatique (Italie-Croatie)</b>	1 585 €	<b>1 151 €</b>

De proposer un échéancier de paiement pour les familles qui le désirent en 3 versements :

Participation famille	1 <sup>er</sup> versement Mai	2 <sup>ème</sup> versement Juin	3 <sup>ème</sup> versement Juillet
<b>531 €</b>	177 €	177 €	177 €
<b>686 €</b>	229 €	229 €	228 €
<b>886 €</b>	296 €	296 €	294 €
<b>931 €</b>	311 €	311 €	309 €
<b>1 056 €</b>	352 €	352 €	352 €
<b>1 151 €</b>	384 €	384 €	384 €

**Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'hébergement à passer avec MONDIAL JUNIOR domicilié 15 boulevard de la République – 13100 Aix en Provence

**Article 3 :**

D'imputer la dépense globale au compte 611-423 et la recette globale au compte 70632-423 du budget VILLE-2016.

**Article 4 :**

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le directeur des services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

**Décision 2016-026 du 12 avril 2016 : Animation RAM juin 2016**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer le contrat de vente avec l'EURL « La Ferme Tiligolo », 24 Rue de la Mécanique 79150 LE BREUIL SOUS ARGENTON,

**Article 2 :**

Ce contrat de vente a pour objet la fourniture de la ferme Tiligolo (30 à 40 m<sup>2</sup>) et de ses minis spectacles pour un montant de 1050€,

**Article 3 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget VILLE-2016.

**DELIBERATIONS**

**2016-041     ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'approuver** les termes de la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la commune de Beaumont-sur-Oise.

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense est inscrite en fonctionnement au BP 2016.

**Article 3 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

**2016-042     ADMINISTRATION GENERALE : PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL-D'OISE, ETENDU A LA COMMUNE DE NOISY-SUR-OISE**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'accepter** l'adhésion de la commune de Noisy-sur-Oise au sein de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, telle que définie dans le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le Préfet le 30 mars 2016,

**Article 2 :**

**D'adopter** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, à savoir : BEAUMONT SUR OISE ; BERNES SUR OISE ; BRUYERES SUR OISE ; CHAMPAGNE SUR OISE ; MOURS ; NOISY-SUR-OISE, NOINTEL ; PERSAN ; RONQUEROLLES.

**2016-043 URBANISME : PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2014)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 refus de participation au vote (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE - Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Décide :**

**Article 1 :**

**De compléter** la délibération du 27 mai 2014,

**Article 2 :**

**De fixer** les objectifs de cette révision de la manière suivante :

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle pour rééquilibrer la structure démographique et sociale, notamment en attirant des familles,
- Redynamiser et encadrer les mutations du centre-ville,
- Valoriser et préserver les identités architecturales, urbaines, paysagères et naturelles,
- Identifier et localiser les éléments de paysages remarquables,
- Diversifier les modes de transport et développer les déplacements doux,
- Repenser l'offre de stationnement, notamment au niveau du centre-ville,
- Respecter les objectifs de développement durable et favoriser les énergies renouvelables,
- Adapter le règlement aux nouveaux textes et objectifs d'ordre réglementaire,
- Poursuivre le développement du territoire de façon raisonnée par la mise en place d'outils règlementés,
- Prendre en compte les éléments de la trame verte et bleue du territoire et notamment les corridors écologiques,
- Traiter les entrées de ville,
- Maitriser la consommation d'espace, l'évolution démographique de la commune et l'étalement urbain,
- Permettre une évolution de l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine existante, notamment par la création de logements plus grands dans le centre-ville,
- Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie,
- Faire évoluer et mieux protéger l'ENS local,
- S'interroger sur le devenir de la zone NA du POS.

**Article 3 :**

**D'organiser** la concertation selon les modalités suivantes :

- Communication dans le bulletin municipal,
- Exposition évolutive en fonction de l'état d'avancement du projet, en mairie et à l'espace municipal (horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30) du lundi au vendredi, hors jours fériés,
- Mise à la disposition du public d'un registre durant toute la durée de la procédure de révision (Mairie et Espace Municipal)
- Réunions publiques organisées aux différentes étapes charnières de la procédure (avant le PADD et avant l'arrêt du projet du PLU)

**Article 4 :**

Que la municipalité **se réserve le droit / ne se réserve pas le droit** de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire

**Article 5 :**

**De dire que** Madame le Maire ou son représentant est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à sa

publication et sa transmission aux autorités compétentes dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme,

**Article 6 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à lancer et conduire la procédure d'élaboration du PLU et donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU

**2016-044     URBANISME : REMPLACEMENT D'UNE CLOTURE ET SUPPRESSION D'UN PORTILLON – DECLARATION PREALABLE : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à déposer la déclaration préalable relative au projet de remplacement de clôture et de suppression du portillon, ainsi que l'ensemble des actes et documents y afférents.

**2016-045     URBANISME : REFECTION A L'IDENTIQUE DE LA FACADE DE LA MAISON DU COMMERCE – DECLARATION PREALABLE : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à déposer la déclaration préalable relative au projet de réfection à l'identique de la façade de la Maison du Commerce, ainsi que l'ensemble des actes et documents y afférents.

**2016-046     LOGEMENT : DISPOSITIF INFORMATIQUE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**De demeurer** enregistreur pour toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Régional et d'utiliser pour ce faire le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social ;

**Article 2 :**

**D'approuver** les termes de la nouvelle convention entre le Préfet de la Région Île-de-France et la commune qui portent sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national,

**Article 3 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**2016-047     CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA MAS (MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE) "L'OREE DE CARNELLE" POUR L'UTILISATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'approuver** les termes de la convention de partenariat entre la Commune et la MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) « L'Orée de Carnelle » pour l'utilisation des services de la bibliothèque,

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

**2016-048     FINANCES – FIXATION DE L'INDEMNITE 2016 POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**De fixer** pour l'année 2016, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint Laurent à 474,22 €.

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense est inscrite au budget principal 2016 de la commune.

**2016-049     FINANCES : FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE – ATTRIBUTION 2015 : RAPPORT D'UTILISATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2015, tel que présenté dans le tableau récapitulatif joint à la délibération.

## Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Juin 2016			
4	10h-17h	La Journée de l'enfance	Ecole Louis Roussel
4	10h-12h	« Les matinées Fitness »	Plaine de jeux
5	9 h 30	10 <sup>ème</sup> Foulées du Haut Val d'Oise	Départ : Mairie de Mours
7	19 h	Réunion publique PLU	Salle Léo Lagrange
10	19 h	Récompense jeunes sportifs CDOS	Salle Léo Lagrange
11	9h30	Fête du RAM	Gymnase Henri Michel
11	10 h	« Les matinées Fitness »	Terrain de basket à Boyenval
18	9 h 30	Caisse des écoles : Remise de récompenses aux élèves entrant en 6 <sup>ème</sup>	Maison des Associations Jacques Laridan Salle n°12
18	10h30-12h30	Atelier philo sur le thème « Le Dialogue entre les générations est-il un dialogue de sourd ? »	Bibliothèque municipale
19	10h-12h	« Les matinées Fitness »	Stade Gilles Degenève
19	10h-19h	Anim'sport en famille	Stade Gilles Degenève
19	10 h 30	Cérémonie du Maquis de Ronquerolles : 72 <sup>ème</sup> anniversaire	Bois du Ménillet
19	21 h	Diffusion du match France Suisse de l'Euro 2016	Stade Gilles Degenève
24	19 h	Réunion de quartier : Quartier sud	Salle Léo Lagrange
25	10h-12h	« Les matinées Fitness »	Parc municipal
25	15h-2h	Fête de la musique	Parc municipal

### Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

Jeudi 30.juin 2016

### Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 27 juin 2016 à Beaumont-sur-Oise  
Lundi 26 septembre 2016 à Persan  
Lundi 31 octobre 2016 à Beaumont-sur-Oise

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.



Le Maire  
Nathalie GROUX